

BADEL Jean-Paul

86 avenue Charles de Gaulle

01800 VILLIEU LOYES MOLLON

J.P. Badel

(29)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Pouvez-vous examiner les demandes suivantes :

1 – remettre les parcelles n° 454 - 455 et 468 section A lieu dit les Platières en terrain à construire car elles l'étaient sur l'ancien PLU. De plus, d'après le PPRN elles ne sont pas impactées par les aléas et elles correspondent parfaitement au SCOT car elles se situent à proximité du centre urbain. Peut-être qu'elles ont été classées en zone naturelle pour éviter une construction et des vis-à-vis des maisons déjà existantes placées au-dessus.

2 – les parcelles n° 1506 -1054 section A ont été placées en zone inondable par le PPRN, alors que je vais bientôt avoir 80 ans et ni moi ni mes parents n'avons vu d'eau sur ces parcelles.

3 – enlever de l'OAP 1 les parcelles 378 – 428 et 950 section A car j'envisage de réhabiliter les bâtiments pour en faire des logements ou gîtes .

4 – remettre les parcelles 271 et 272 section B Terres du Cruit en terrain à construire comme elles étaient dans l'ancien PLU. De plus, il y a déjà une construction existante à côté qui n'est pas soumise aux aléas et elles correspondent parfaitement au SCOT car elles se situent à proximité du centre urbain

5 - passer les parcelles 562 et 563 section B Pré des Combes en zone industrielle constructible car il y a un projet de construction de bâtiment industriel qui me touche ce qui permettra d'agrandir la zone industrielle Villieu-Loyes-Mollon.

6 – passer la parcelle 534 section A sur Plantant en terrain à construire De plus, il y a déjà tout autour des constructions existantes à côté qui ne sont pas soumises aux aléas et elles correspondent parfaitement au SCOT car elles se situent à proximité du centre urbain.

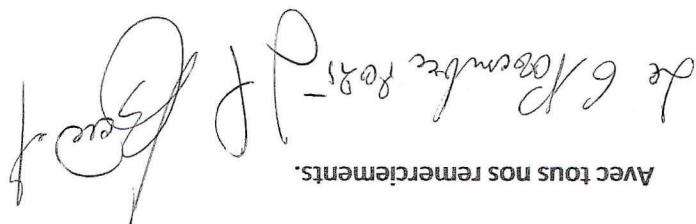
7 - Au regard de tous nos terrains déclassés en zone naturelle ou impactées par une OAP, parcelle 546 section B pour la partie supérieure qui touche la voie communale. vous étudier la possibilité de reclasser en terrain à construire le Pré Pelan à Loyes pourrez.

8 - nous avons note que la parcelle 369 section B lieu dit la Graz reste soumis à l'OAP n° 7 du Janivon et reste de ce fait en terrain constructible.

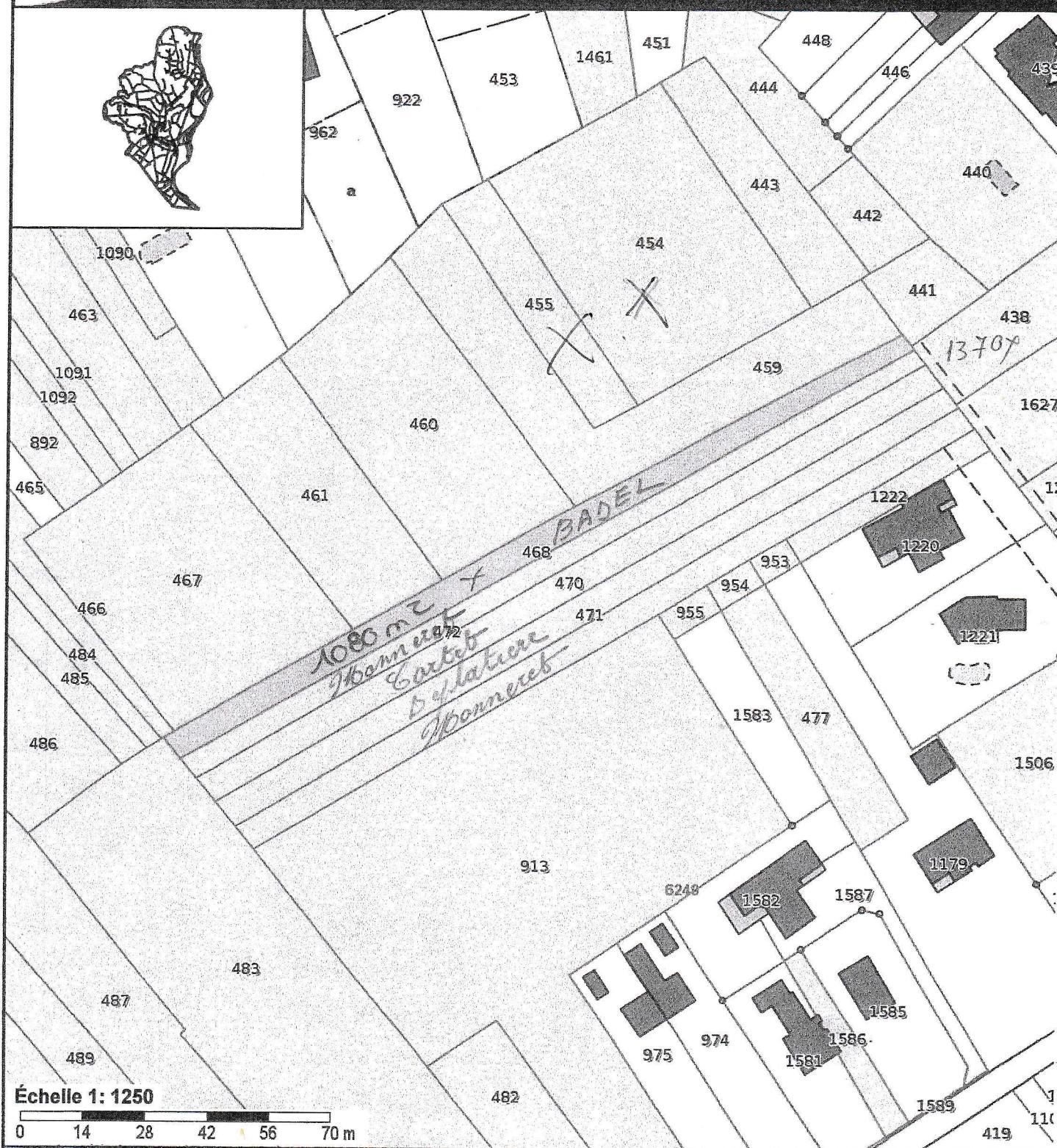
zone constructible.

9 - Passer les parcelles 499 et 500 section B en terrains à construire, car elles touchent déjà une

Avec tous nos remerciements.



VILLIEU LOYES MOLLON



Cadastre

M Communes

Parcelles

Batiments

Bâtiment en dur

Sections cadastrales

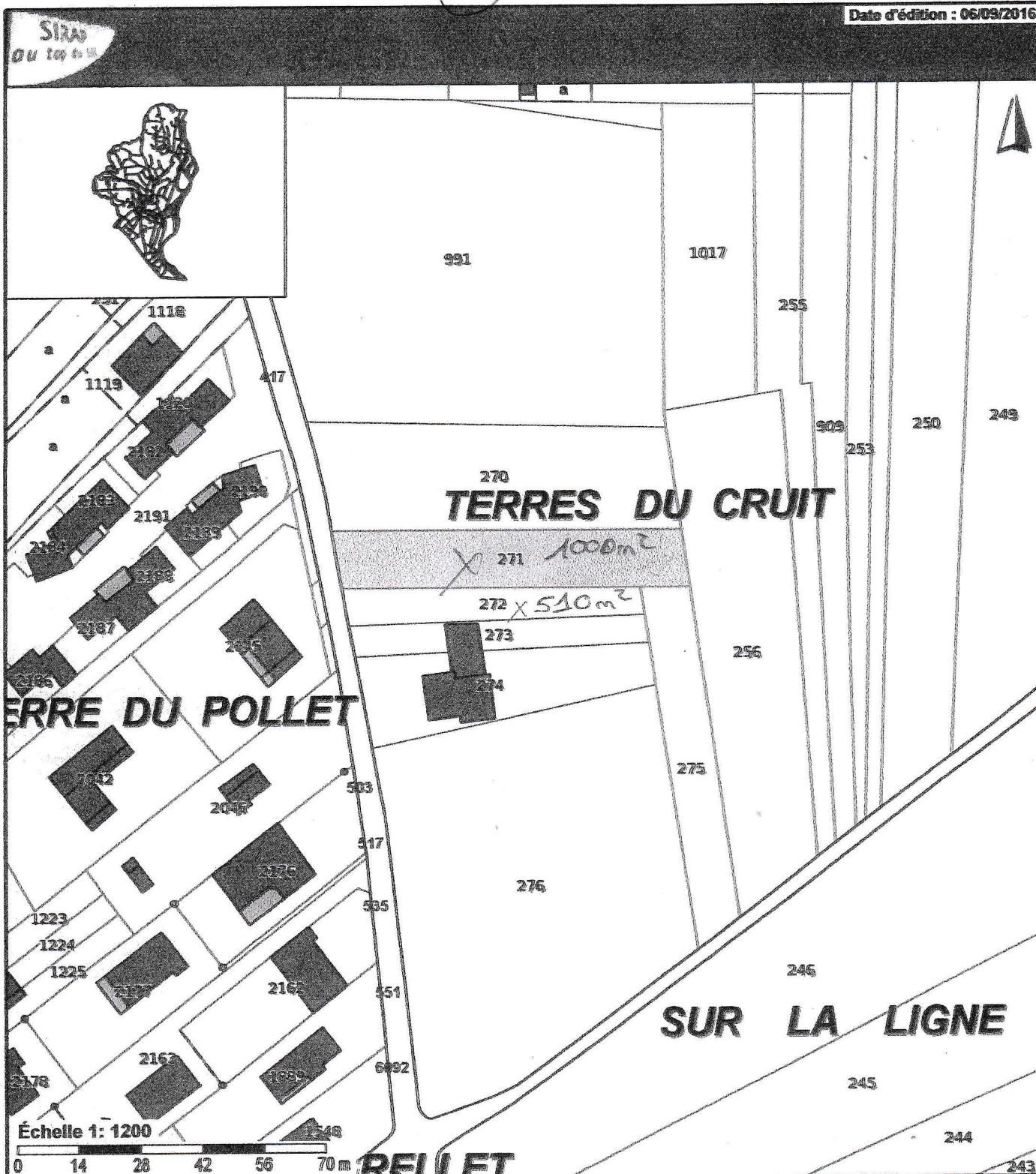
Section cadastrale

Jo Platzer

Construction légère

Section cadastrale

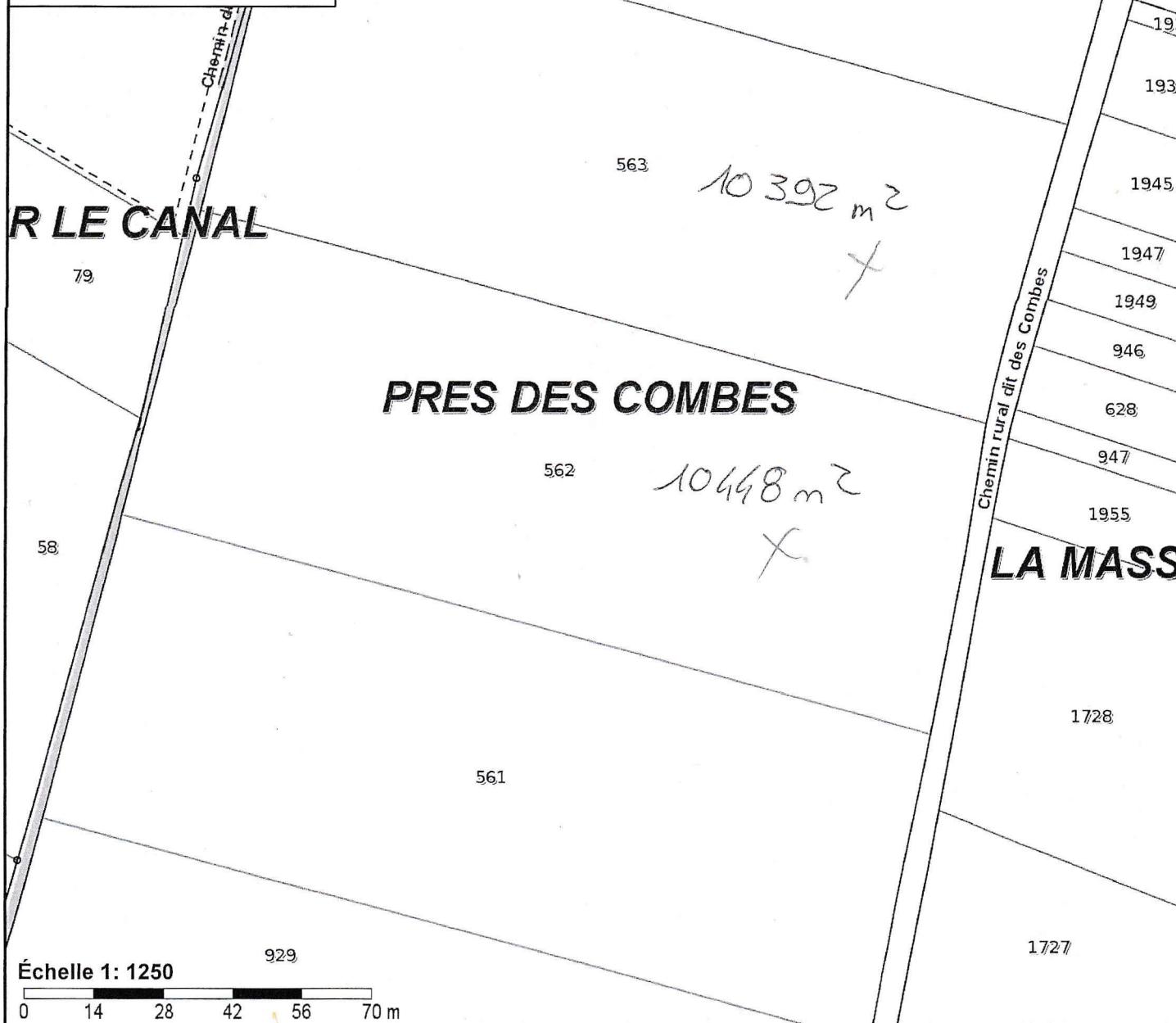
(29)



STRAD
au top de la

VILLIEU LOYES MOLLON

29

Cadastre

Communes

Parcels

Batiments

Bâtiment en dur

Construction légère

Sections cadastrales

Section cadastrale

Section cadastrale

Cadastre

Communes

Parcellles

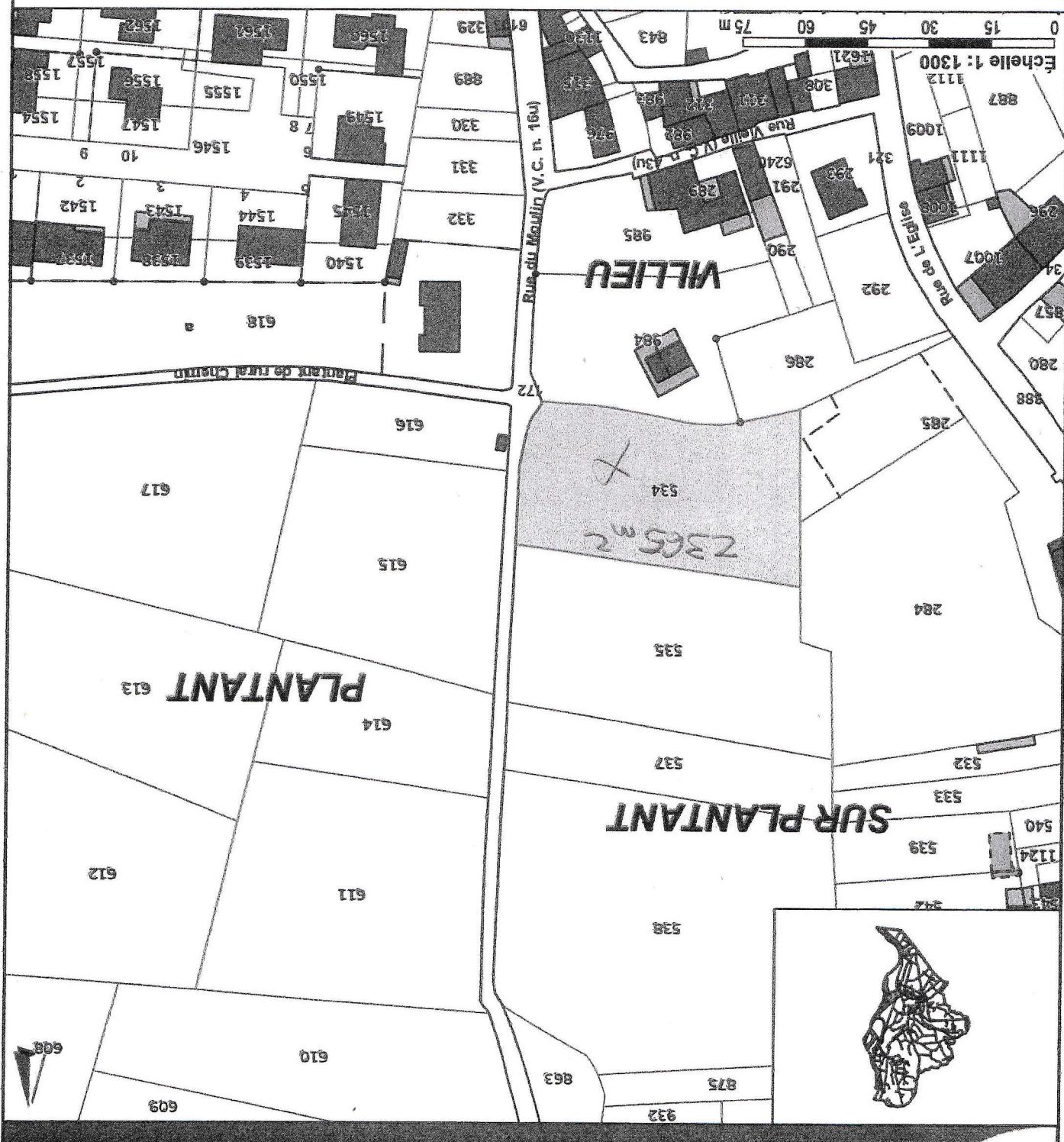
Bâtiments

Bâtim. en dur

Construction légère

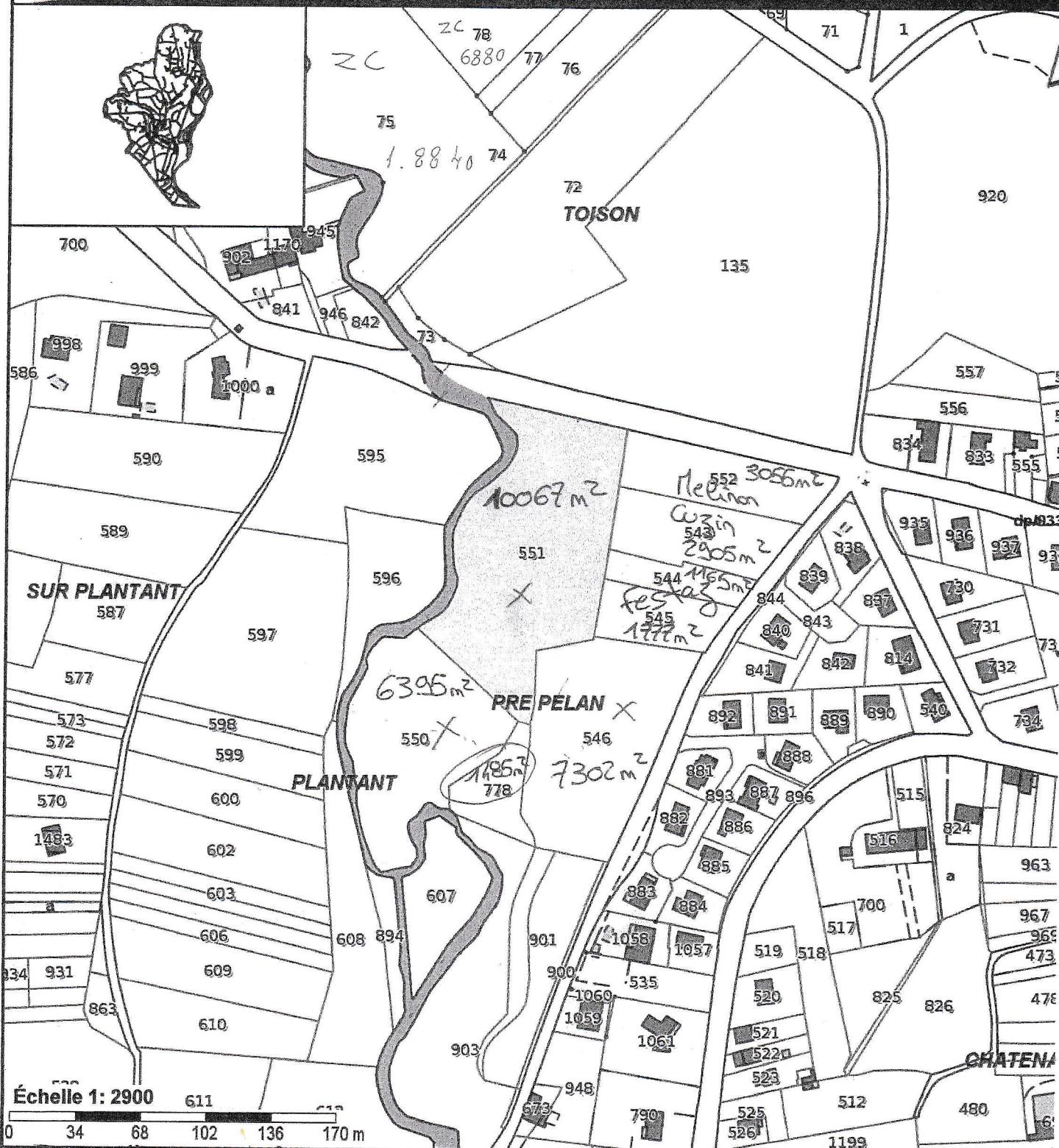
Sections cadastrales

Section cadastrale



SIRAS
OU LEON

VILLIEN LOYES MOLLON



Cadastre

10067

N Communes

6395
7309

Parcelles

92764

Batiments

■ Bâtiment en dur

Sections cadastrales

of Parcels

2, 52 Ha TorsöN

Construction légère

Section cadastrale

Département :
AIN

Commune :
VILLIEU-LOYES-MOLLON

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BOURG-EN-BRESSE
PTGC Ain 5 rue de la Grenouillère 01012
01012 BOURG EN BRESSE Cedex
tél. 04 74 45 86 00 -fax 04 74 45 86 08
ptgc.ain@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Section : B
Feuille : 223 B 04

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 06/11/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93OC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

